



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDITION
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LOT-ET-GARONNE

COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 16 JUIN 2026

Extrait du registre des délibérations

Date de convocation :
10/06/2026

Nombre de délégués en exercice	285
Nombre de membres présents	203

L'an deux-mille-vingt-six, le seize juin à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à l'amphithéâtre au Campus Étienne Restat à Sainte Livrade sur Lot sous la présidence de Madame Geneviève LE LANNIC.

n° 26_048_C

Objet de la délibération :
Convention cadre relative à la surveillance et à la maîtrise foncière avec la SAFER – remplace la délibération n°25-055-C du 25 septembre 2025.

Étaient présents :

Délégués titulaires ou suppléants :

Mesdames et Messieurs : Jean-Olivier DUBUQUOY (Agnac), Christian GIRARDI et Henri NEBLE (Aiguillon), Didier CARRÈGUES (Allemans-du-Dropt), Loïc JOLY (Allez-et-Cazeneuve), Christian LAFOUGÈRE (Ambrus), Lionel LABARTHE (Andiran), Floriane CORIOU (Anthé), Jeanne CHEVALIER (Anzex), Jean-Bernard LEBARON (Auradou), Hugues GIRAUD (Baleyssagues), Daniel BRUNET (Bazens), Brigitte PAYERAS (Beaugas), Dominique TERMES (Beauziac), Alain LERDU (Birac-sur-Trec), Claude NEVEU (Blanquefort-sur-Briolance), Jean-Claude VALADIER (Bournel), Jean-Pierre ALBERGUCCI (Bourran), Philippe TAMBORSKI (Boussès), Jean LORENZATO (Buzet-sur-Baïse), Sandrine GEORGE (Calignac), Patrick YAOUANC (Calonges), Bernard GIROU (Cancon), Jean-Pierre GOULOUMES (Casseneuil), Marie-José LABALLOS (Cassignas), Pascal DOUCET et Julie CASTILLO (Casteljaloux), Didier RIVIÈRE (Castella), Jean-Claude VIGNAU (Castelmoron sur Lot), Christine BASELLO (Caubon Saint Sauveur), Pierre IMBERT (Caumont-sur-Garonne), Claudine PINOTEAU (Cavarc), Jean-Pierre ARONDEL (Cazideroque), Rodolphe AUBERT (Clairac), Dominique ORLIAC (Clermont-Dessous), Luc DETRAIN (Condezaygues), Bernard LAVERGNE (Courbiac), Laurent GORRIAS (Cours), Gilbert GUÉRIN (Dausse), Julien ERNOUT (Doudrac), Philippe THIERRY (Douzains), Philippe BOUYSSOU (Durance), Marc CADELLI (Duras), Patrick DAUBISSE (Esclottes), Philippe NUNCQ (Fargues-sur-Ourbise), Emmanuel COTTON (Fauguerolles), Gilbert DUFOURG (Fauillet), Brigitte VEYSSI (Ferrensac), Nathalie CZECH (Feugarolles), Michel ILLANA (Fongrave sur Lot), Cyril DUGAL (Fourques sur Garonne), Nicolas TAROZZI (Francescas), Alain PALADIN (Frégimont), Jean-Claude LAURENT (Frespech), Thierry DINIZ et Philippe ROUSSILLES (Fumel), Fabrice TIGOULET (Galapian), Patrice LENDI

(Gontaud de Nogaret), Jean-Pierre PEROLARI (Granges sur Lot), Anne DUBOUILH (Gratoloup Saint Gayrand), Éric JEAN (Grézet Cavagnan), Jérémy DUBERNARD (Hautesvignes), Cédric DÉCAMPS (Houeilles), Christine SATTÀ (La Croix Blanche), Gérard MALLETT (La Réunion), Mathieu GRANNEREAU (La Sauvetat du Dropt), Françoise LABORDE (La Sauvetat sur Lède), Sylvain DECHELOTTE (Labastide Castel Amouroux), Patrick CHEVALLEREAU (Labretonie), Didier ADAMIK (Lacapelle Biron), Francis FOURNIÉ (Lacépède), Françoise NOVAK (Lachapelle), Jean-Marc CHATRAS (Lafitte sur Lot), Patrick JEANNEY (Lagarrigue), Alain BOUCHERON (Lalandusse), Jérémy KLEIN (Lannes), Wander VAN DE HEL (Laparade), Jean-François GUILLOT (Laperche), Marie-Pierre BOÉ (Laroque Timbaut), Cécile HENNION (Lasserre), Olivier BIBERSON (Laugnac), Marie-Renée LACHÈZE (Lauzun), Jean-Luc FRÉZIER (Lavardac), Jean MARBOUTIN (Lavergne), André APPARITIO (Le Fréchou), René AUDIBERT (Le Laussou), Yves-Pierre CARDONA (Le Lédât), Calogero ARGENTO (Le Nomdieu), Jean-Louis LALAUDE (Le Saumont), Michel MAURIES (Le Temple sur Lot), Sébastien CHAUDAGNE (Madaillan), Hugo MARCHESIN (Madaillan), Alain PASCAL et Michel CERUTI (Marmande), Philippe AMBROISE (Massoulès), Françoise JORREY (Mauvezin sur Gupie), Danièle BOUYOU (Mazières Naresse), Chantal PLANTECOSTE (Mézin), Jean-François BOULAY (Miramont de Guyenne), Claudie CADDoux (Monbahus), Frédéric DUCOS (Monbalen), Marcel VIDAL (Moncaut), Carinne LATTAGUE (Monclar d'Agenais), Denis DELFOUR (Moncrabeau), André MESSINES (Monheurt), Fabienne MACHET (Monségur), Hubert OLIVEIRA (2 voix : Monsempron Libos et Syndicat de la Lémance), Stéphane MELIS (Montagnac sur Lède), Jean-Michel BOSCH (Montastruc), Laurent FAIVRE (Montauriol), Xavier CZAPLA (Montaut), Marie-Yvonne CONGÉ (Montayral), William BALDI (Montesquieu), Geneviève LE LANNIC (Monteton), Henri de COLOMBEL (Montgaillard), Joël COURBIER (Montignac Toupinerie), Philippe DAMIEN (Montpezat d'Agenais), Cédric MONPOUILLAN (MONTPOUILLAN), Pascal DANDY (Monviel), Martine VERDIER (Moulinet), Daniel ESSERTEL (Nérac), Gilles CHATELLIER (Pardaillan), Manoël VAN CAUTER (Parranquet), Jean-Claude COSTES (Penne d'Agenais), Jean-Pierre BUSSO (Peyrière), Gilles COMTE (Pindères), Jean-Pierre SAGNETTE (Pinel Hauterive), Alain MARMIE (Port Sainte Marie), Nathalie BARRANGER (Poudenas), Christian PÉCOURNEAU (Prayssas), Josette MERRET (Puch d'Agenais), Tom EXIBARD (Puymiclan), Thierry TRIAYRE (Rayet), Jean-Pierre ISSERT (Razimet), Virginie MIKALEF (Réaup Lisse), Alain VERGNIAUD (Rives), Jean-Marie FARBOS (Roumagne), Claire JEAN (Saint Amans du Pech), Francis BARBOSA (Saint Antoine de Ficalba), Jean-Pierre CADRET (Saint Astier), Marion POURSSEL (Saint Aubin), Nadine LE JEUNE (Saint Barthélémy d'Agenais), Corine PLASTEIG dit CASSOU (Saint Beauzeil), Janine CHAPPERT (Saint Colomb de Lauzun), Laure DUPREUILH (Saint Étienne de Fougères), Marie COSTES (2 voix : Saint Front sur Lémance et Syndicat de la Lémance), Françoise PISLOR (Saint Géraud), Fabienne PEYTAVIN (Saint Jean de Duras), Frank SCHMIDT (Saint Laurent), Constantino FERNANDEZ (Saint Léon), Laurence SADYS (Saint Martin Curton), Pierre ZARA (Saint Martin de Villereal), Michel LAFARGUE (Saint Martin Petit), Marie-Christine BICHE (Saint Maurice de Lestapel), Pascal DITTE (Saint Pardoux du Breuil), Pierre JEANNEAU (Saint Pastour), Louis GROSSELLE (Saint Pé Saint Simon),

Florence DUMONT (Saint Pierre de Buzet), Daniel LEYRITS (Saint Pierre du Dropt), Mariannick MAMBRUN (Saint Quentin du Dropt), Marie-Thérèse MÉROT (Saint Sardos), Denis MARTINEZ (Saint Sernin), Julien CONGÉ (Saint Sylvestre sur Lot), Jean-Marc CHAUMANDE (Saint Vite), Jacques LANZA (Sainte Bazeille), Martine BABIN (Sainte Gemme Martailac), Philippe SALAND et Pascal SARRAZIN (Sainte Livrade sur Lot), Gérard BOUSQUET (Sainte Marthe), Janick CAZETTE (Salles), Michel ARNOUS (Sauveterre la Lémance), Monique PILLYSER (Ségallas), Jacques PIN (Sénestis), Guillaume GUÉRIN (Sérignac Péboudou), Hervé COSTALONGA (Seyches), Patrick TONIN (Sos), Yves DURRAMPS (Taillebourg), Jean-Pierre VICINI (Thouars sur Garonne), Alain LARMINIER (Tombeboeuf), Jean-Pierre LANDAT (Tonneins), Alain ROLAND (Tourliac), Serge TIRA (Tournon d'Agenais), Dominique COLOMBINI (Tourtrès), Cécile BENTOGGIO (Trémons), Jean-Pierre LOPEZ (Trentels), Anne TOURTROL (Valeilles), Alexandre BOUSQUET (Varès), Bernard VIDALIE (Verteuil d'Agenais), Sylvie MAURIN (Villebramar), Denis BERTRAND (Villefranche du Queyran), Éric FLAMAND (Villeneuve de Duras), Patrick LÉGER, Michel LAVILLE, Guillaume LEPERS et Romain LABROUSSE (Villeneuve sur Lot), Gilles QUÉLENNEC (Villereal), Alain DALLA MARIA (Villeteau), Jérôme MOUCHET (Xaintraillies), Éric MAGNOL et Marie CAMARET (Syndicat de la Lémance).

Étaient absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs : Rémy ZINBERG (Agmé), Gérard FERRON (Allons), Daniel BAURY (Armillac), Jean-Pierre PETIT (Auriac sur Dropt), Michel DAUNES (Barbaste), François-Xavier MOTRON (Beaupuy), Pascal MOURGUES et Brigitte LAKROUF (Bias), Patricia NEYPOUX (Boudy de Beaugard), Jean-Marie CONSTANTIN (Bourgognague), Sébastien MALBEC (Bourlens), Mireille ROSSI (Bruch), Michel DUMON (Brugnac), Nicole GÉRION (Cahuzac), Michel MARTILLO (Cambes), Anne-Laure DECOBERT-GIPOULOU (Casseneuil), Philippe HUVELLE (Castelnaud de Gratecambe), Jacques MORISE (Castelnau sur Gupie), Laurence ROUCHAUD (Castillonès), Jean-Noël TONEATTI (Caubeyres), Philippe MAZÈRES (Clairac), Jean-Paul ELIE (Coulx), Didier CAYSSILLÉ (Cuzorn), Jean-Michel SARTORI (Damazan), Jocelyne PAUTRAT (Dévillac), Gilles GROSJEAN (Dolmayrac), Thierry SIMONNET (Escassefort), Serge LARROCHE (Espies), Frédéric GAURE (Fieux), Christophe DUPONT (Gavaudun), Guy VICTOR (Hauteffage la Tour), Alexandre BAYSSIÈRES (Lacaussade), Damien FONTENEAU (Lagruère), Valérie SPYCHALA (Lagupie), Pascal BOUTAN (Lamontjoie), Sylvie ROBICHON (Lavardac), Éric CORRADINI (Le Mas d'Agenais), Sylvaine DAVAUD (Lévigac de Guyenne), Bernard GARIN (Leyritz Moncassin), Jean-Claude GARRIGUES (Longueville), Martine BIGOT (Loubès Bernac), Sébastien PAILLE (Lougratte), Catherine LEHUÈDE (Masquières), Régine LALO (Massels), Laurent LUSTENBERGER (Miramont de Guyenne), Régis FAUCHEUX (Monflanquin), Daniel FAUCHE (Monflanquin), Jérôme BONNE (Montagnac sur Auvignon), René ARCHAMBEAU (Montignac de Lauzun), Jean-Claude BLOUET (Moustier), Jean-Luc GUÉRY (Nérac), Maurice PIERRE (Nicole), Blandine BELLEAU (Pailloles), Marcel CALMETTE (Pauilhac), Bernard JURQUET (Penne d'Agenais), Danièle ZAIA (Pompiey), Jean-Pierre ADAM (Pompogne), Marilyne SUERES et Christophe COUDERC (Pujols),

Christian PENOT (Puysserampion), Pierre LE GOULVEN (Roquecor), Nicolas LEBEDINSKY (Saint Avit), Sophie FRÉJAFON (Saint Étienne de Villeréal), Jean-Luc PERRY (Saint Eutrope de Born), Maurice LAPOUGE (Saint Georges), Bernard SAUBOI (Saint Léger), Daniel PILATE (Saint Pardoux Isaac), Sébastien ESTEBANEZ (Saint Robert), Pascal COUZARD (Saint Salvy), Pierre LARTIGUE (Saint Sylvestre sur Lot), Bruno BUISSON (Saint Vincent de Lamontjoie), Jean-Jacques BOUIC (Sainte Bazeille), Dominique MARAND (Sainte Colombe de Duras), Jean-Marc BOURLANGE (Sainte Colombe de Villeneuve), Christophe GINGLARDI (Sainte Maure de Peyriac), Françoise RIVETTA (Sauméjan), Sylvain PEYREFICHE (Savignac de Duras), Marine ROQUES (Savignac sur Leyze), Christophe BOUDOUX DE HAUTEFEUILLE (Sembas), Bernard PATISSOU (Soumensac), Jean-Luc MUCHA (Thézac), Daniel FRICARD (Vianne) et Alexandre LEBEDINSKY (Virazeil).

Étaient présents sans pouvoir de vote :

Mesdames et Messieurs : Dominique BERTRAND (délégué suppléant de Beauziac), Jacques MUZIN (délégué suppléant de Fauillet), Florence BROUSSARD (déléguée suppléante de Fourques sur Garonne), Guy MAUREL (délégué suppléant du Temple sur Lot), Daniel THUIN (délégué suppléant de Massoulès), Tino ROSSI (délégué Montpezat d'Agenais), Catherine PEROLARI (déléguée suppléante de Saint Sardos), Christian MOUNEYRES (délégué suppléant de Sainte Marthe), Lydia MAES (déléguée suppléante de Sérignac Péboudou), Nicolas GROSSIA (délégué suppléant de Tombeboeuf), Alice AUDOINE (déléguée suppléante de Tourtrès)

Secrétaire de Séance : Françoise LABORDE.

DÉLIBÉRATION du COMITÉ SYNDICAL n° 26_048_C

Objet : Convention cadre relative à la surveillance et à la maîtrise foncière avec la SAFER –.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5210 et suivants concernant les Établissements Publics de Coopération Intercommunale et leur mode de fonctionnement ;

VU l'Arrêté inter-préfectoral n° 47-2025-12-30-00004 en date du 30 décembre 2025 portant modifications statutaires du Syndicat EAU47 au 1^{er} janvier 2026 ;

VU l'Arrêté inter-préfectoral n° 47-2026-01-19-00002 en date du 19 janvier 2026 portant modification de l'article 1 de l'arrêté inter-préfectoral n° 47-2025-12-30-00004

VU le Règlement Intérieur du Syndicat EAU47 approuvé par délibération du Comité syndical EAU47 n°21_076_C du 25 novembre 2021 ;

VU le Code Rural et de la Pêche et notamment les articles L 141-1 à L 143-16 définissant les missions et le fonctionnement de la **Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER)** ;

VU les difficultés qui peuvent être rencontrées par EAU47 pour mener à bien des opérations foncières (cessions ou acquisitions) dans le cadre de ses missions de service public d'implantation d'ouvrages d'eau potable et d'assainissement,

VU le projet de convention cadre relative à la surveillance et à la maîtrise foncière proposé par la **SAFER Nouvelle Aquitaine** définissant les modalités de coopération et détaillant les différentes prestations à la carte proposées par cette dernière aux collectivités et EPCI pour la bonne conduite d'activités dans les missions qui lui ont été assignées ;

VU la délibération n°25_055_C du Comité le 25 septembre 2025 validant le projet de convention cadre relative à la surveillance et à la maîtrise foncière proposé par la **SAFER Nouvelle Aquitaine** définissant les modalités de coopération et détaillant les différentes prestations à la carte proposées par cette dernière aux collectivités et EPCI pour la bonne conduite d'activités dans les missions qui lui ont été assignées,

CONSIDÉRANT l'intérêt confirmé d'EAU47 de bénéficier de l'outil de veille foncière (VIGIFONCIER) proposé par la SAFER pour avoir une connaissance fine des mouvements fonciers et des opportunités de son territoire d'action pour les acquisitions de terrains (STEP, Station d'eau potable, Poste de relevage, ...),

CONSIDÉRANT la révision du périmètre de cette veille foncière demandée par EAU47 pour répondre aux multiples besoins en matière de maîtrise foncière (entre 28 000 et 56 000 ha) ayant pour conséquence l'augmentation du montant de la prestation s'élevant, suivant le barème établi, à 4 500 € HT par an.

Sur proposition de la Présidente,

**Après en avoir délibéré,
le Comité Syndical :**

à l'unanimité des membres présents,

VALIDE le principe de coopération et donc le projet de convention cadre relative à la surveillance et à la maîtrise foncière de la SAFER Nouvelle Aquitaine ci-jointe en annexe qui définit les modalités de coopération pour toute intervention particulière qui pourra être jugée nécessaire pour le Syndicat EAU47,

PRÉCISE qu'EAU47 pourra choisir de ne faire appel aux services de la SAFER que dans les situations complexes qu'il aura déterminées, qui demandent une expertise foncière et un accompagnement spécifique au domaine de ses compétences à savoir la gestion multifonctionnelle de l'espace agricole et forestier,

PRÉCISE que toute mission qui pourra être confiée à la SAFER Nouvelle Aquitaine pour son expertise et sa maîtrise du territoire rural encadrée par la présente convention devra préalablement faire l'objet d'une lettre de commande du Syndicat EAU47,

ACCEPTE la signature de la présente convention cadre qui prendra effet le jour de sa signature pour se terminer au plus tard le 31 décembre 2029,

CONFIRME l'intérêt pour EAU47 de bénéficier d'une veille foncière de la SAFER par le biais de l'abonnement au site internet VIGIFONCIER pour avoir une connaissance fine des mouvements fonciers et des opportunités de son territoire d'action,

ACCEPTE la révision du périmètre d'action plus étendu de cette veille foncière avec pour conséquence l'augmentation du montant de la prestation (l'abonnement au site internet VIGIFONCIER) s'élevant, suivant le barème établi dans la convention cadre à 4 500 € HT par an.

VALIDE la signature des annexes 1 et 2 ci-jointes à la convention cadre définissant les conditions d'utilisation du site internet VIGIFONCIER pour la veille foncière,

PRÉCISE que cette délibération **remplace la délibération n°25_055_C du 25 septembre 2025,**

INDIQUE que cette dépense sera prélevée sur le budget principal correspondant,

DONNE POUVOIR à la Présidente pour signer la présente délibération ainsi que toutes pièces s'y rapportant, et en assurer son exécution.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre

La Présidente	Le secrétaire de séance
Geneviève LE LANNIC	Françoise LABORDE